

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 368

présenté par
M. Son-Forget

ARTICLE 2 BIS

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au-delà du manque que représenterait pour les Français la perte de ce rendez-vous hebdomadaire, il n'existe pas de raisons rationnelles pour un tel changement.

S'agit-il de vouloir enfin freiner sur le côté alarmiste jusque-là mis en avant et enfin mettre en avant d'autres thématiques plus adaptées et consensuelles en vue de l'élection à venir ?

Les mesures n'évoluent pas. Elles sont maintenues. Ce point de rapport hebdomadaire devrait l'être de même.